



ZapInfos

La publication semestrielle de la commune nouvelle
de Lavans-Lès-Saint-Claude

Commune nouvelle : les 3 maires s'expriment...

Philippe PASSOT Maire de Lavans-lès-Saint-Claude

La création de la commune nouvelle Lavans/Ponthoux / Pratz est une belle réussite. Elle a bien occupé vos élus et leurs collaborateurs en 2018. Ils ont aussi géré d'autres gros chantiers comme par exemple :

• La mise en place du dispositif de recueil des titres

Cartes nationales d'identité et passeports, jusqu'alors en place sur Saint-Claude, Moirans-en-Montagne, Orgelet, que j'analyse comme une reconnaissance du bourg-centre par l'Etat, et qui donne de l'attractivité à la commune.

• La passation des marchés de travaux pour la rue du Caton et de l'impasse du Nan.

La première tranche a consisté à remplacer tous les réseaux et l'installation d'une ligne souterraine d'ENEDIS de 20.000 volts en provenance de Saint-Claude, qui évitera les pannes déplorées au cours des hivers derniers. Après le délai nécessaire à la stabilité des tranchées, les travaux reprendront en mai : recalibrage de la route, pose de trottoirs des deux côtés, plateau ralentisseur, un feu tricolore « récompense » laissant la priorité aux gens qui respectent la vitesse et aux automobilistes venant du chemin de Montoiseau.

• Après enfouissement des câbles, des luminaires LED ont équipé la rue de la Cueille.

Les anciennes lanternes de la rue François Bourdeaux ont été remplacées par des LED. Une part importante de notre budget est

consacrée aux réseaux, qu'ils soient secs (enfouissement des lignes aériennes électricité et télécommunications – éclairage public) et humides (eaux usées, pluviales, et potable). Ces travaux qui coûtent très cher et ennuient les usagers pendant leur réalisation, sont vite oubliés puisqu'ils ne sont guère visibles. Ils sont pourtant nécessaires, tant pour notre environnement (meilleur fonctionnement de notre station d'épuration) que pour notre budget (éclairage moins énergivore). Les habitants n'ont assurément pas conscience de l'effort important réalisé par leur commune : le montant hors taxes des travaux sur le réseau d'assainissement a été de 62.000 € pour la rue de Melay en 2016, 50.000 € pour la rue du Chêne, 27.000 € pour la rue de la Vignette et 123.000 € pour la rue du Caton et l'Impasse du Nan en 2018. Après la construction de la nouvelle station, la réfection complète des réseaux de Bellevue à Lizon, du Planet et de Fourger, le montant de 262.000 € consacré à la création de réseaux séparatifs au cours des trois dernières années est conséquent.

En 2019, des études stratégiques pour le devenir de Lavans seront finalisées.

Elles concernent :

- la construction du centre technique, plus que jamais nécessaire pour offrir à nos agents des qualités de travail dignes et optimisées.
- la poursuite de l'étude de programmation de restructuration du groupe scolaire.
- les espaces et bâtiments publics de notre centre-bourg.



(Si je suis très reconnaissant aux volontaires investis dans le groupe de travail pour la qualité de leurs réflexions, je déplore vivement le manque d'intérêt des habitants pour ce sujet capital, illustré par la faible participation à la réunion publique du 11 février).

• la valorisation du site de la chapelle de Saint-Romain.

• l'aménagement des falaises dites de Ponthoux en vue de la création du site d'escalade composé de plus de 130 voies (études environnementales).

• l'Appel à Manifestation d'Intérêt (A.M.I.) Bourg-Centre LAVANS – COTEAUX DU LIZON, initiée par la région Bourgogne Franche-Comté et pilotée par le Parc Naturel Régional du Haut-Jura.

Le coût de l'étude visant à définir les actions en faveur de la complémentarité des deux bourgs s'élève à 40.810 € H.T. (subventionné à 60%). L'aide régionale d'un montant de 750.000 € à répartir entre les deux communes assurerait une partie non négligeable du financement des travaux. La perspective est bien de créer une commune ayant le périmètre de notre ancienne communauté de communes du Plateau du Lizon.

Deux chantiers importants nous sont confirmés par le Conseil Départemental :

- la construction du centre de secours face au collège du Plateau,
- l'élargissement de la route départementale entre Lavans et Pratz.

Le 27 avril prochain, les communes de Lavans / Coteaux du Lizon accueilleront ensemble, avec la Communauté de Communes, le Tour du Jura Cycliste. Ce bel évènement populaire réunit au moins 120 coureurs (20 équipes) et une belle caravane promotionnelle : départ/arrivée au niveau du Collège du Plateau et traversée de Lavans, Pratz, Ponthoux et Coteaux du Lizon, et d'une grande partie des communes de Haut-Jura Saint-Claude.

Notre commune nouvelle regroupant Lavans-Ponthoux-Pratz cumule beaucoup d'avantages.

- Son exposition remarquable et son relief en balcon offrent sans doute les plus beaux panoramas de la rive droite de la vallée de la Bienne.
- Son activité industrielle, artisanale, associative est remarquable.
- Son territoire offre des pépites à ceux qui le sillonnent en empruntant les chemins et les sentiers de randonnée.

Cette commune nouvelle suscite des envies :

- un éleveur crée son exploitation et produit yaourts et fromages blancs,
- une agence bancaire s'y installe,
- trois entreprises construisent sur la zone de Planchamp,
- la Fédération Nationale de Montagne et d'Escalade identifie les falaises de Ponthoux comme exceptionnelles. Elle propose d'en

faire un des plus importants sites d'escalade de la moitié Nord de la France en aménageant 135 voies allant des débutants aux plus confirmés.

Il nous appartient de tout mettre en œuvre pour répondre à ces envies, les amplifier et en susciter de nouvelles. Tout cela avec l'idée forte, jamais négociable, que représentent la protection et la valorisation de notre environnement. Cette règle est déjà érigée comme fondement de l'aménagement du site d'escalade.

Nous devons devenir encore plus attractifs et savoir persuader de nouveaux partenaires de créer l'hébergement indispensable à notre développement économique et touristique (le projet d'éco-camping est un exemple), et des lieux de restauration et de convivialité.

Il nous faudra être inventifs pour trouver une identité singulière, empreinte d'échanges, de proximité, de solidarité, et de bien plus de simplicité.

Cette année 2019 étant la dernière année pleine de notre mandat électoral avant les élections de 2020, je ne voudrais pas esquiver la question de ma candidature. Je devrais être à nouveau candidat, et ce pour la dernière fois. Je n'ai perdu ni l'enthousiasme ni l'audace qu'il faut pour conduire Lavans encore plus loin et encore plus haut. Les trois derniers mandats ont bien prouvé que tout est possible avec une équipe motivée et solidaire, soucieuse d'améliorer la vie de tous ses concitoyens, et sans aucun positionnement politicien. Nous n'avons pas les moyens de nous permettre des divisions. L'énergie à fournir est trop importante et les moyens trop rares pour les dépenser en affrontements stériles. D'ici là, mettons à profit 2019 pour consolider cette trajectoire, asseoir la notoriété de notre belle commune pour qu'elle trouve sa place sur le territoire de Haut-Jura, pour qu'elle attire encore davantage et qu'elle donne encore plus envie !

Philippe PASSOT



Nicole PEDROLETTI, Maire déléguée de Ponthoux

Les conseils municipaux de Ponthoux et Lavans ont décidé au 1^{er} janvier 2016, la création de la commune nouvelle de Lavans-lès-Saint-Claude.

Après 3 années de vie commune, je peux dire que le regroupement est une réussite et je voudrais remercier sincèrement les élus de Ponthoux et de Lavans d'avoir accepté cette aventure commune où chacun a eu toute la place qui est la leur au sein de la commune nouvelle.

Je suis très heureuse que la commune de Pratz nous ait rejoints au 1^{er} janvier de cette année et je suis sûre que nous formerons une belle équipe pleine d'enthousiasme pour continuer à développer notre commune nouvelle et faire avancer les projets.

Des projets, nous en avons. Il faudra donc les mener à bien en fonction de leur priorité et en adéquation avec les capacités financières de la commune. Certains, importants, sont déjà lancés, d'autres en cours d'étude. Nous devons toujours garder à l'esprit que nous ne sommes plus qu'une seule et unique commune, apprendre à connaître ce grand territoire et toujours raisonner dans l'intérêt général de cette belle commune que nous

construisons tous les jours, ensemble. Nous devons avancer avec détermination mais aussi réalisme. Réalisme car, dans un contexte financier qui demande aux collectivités de réduire leurs dépenses de fonctionnement, nous sommes en pleine incertitude et cela nous impose donc une certaine prudence pour aller de l'avant et pour investir.

Les maires ont le sens des responsabilités, ils défendent l'intérêt général, sans esprit partisan. Ils sont au plus près des citoyens qui voient tout et qui jugent leur action et je peux vous dire que ce n'est pas un rôle facile d'être maire.

Nous sommes maintenant trois communes historiques, Lavans-Ponthoux et Pratz, ensemble, pour offrir aux habitants de ce nouveau territoire, un cadre de vie de qualité. Pour cela, les services administratifs et techniques, très impliqués grâce à la grande compétence des agents, vont permettre cette harmonisation et l'efficacité qui en découle.

Même si nous sommes dans un contexte général morose, fragile, je voudrais vous dire une petite citation de François Guizot « Le monde appartient aux optimistes, les pessimistes ne sont que des spectateurs ». Je suis optimiste et je sais qu'avec mes collègues, nous avancerons ensemble, en concertation, pour construire un beau territoire avec de nouveaux services et des activités qui renforceront notre attractivité.

Un proverbe indien dit : « Ce ne sont pas les pierres qui bâtissent la maison mais les hôtes ». Alors, les hôtes feront en sorte que notre nouvelle commune soit forte dans une communauté de communes qui devrait probablement s'étendre dans un avenir proche ! Ne mettons pas « la charrue avant les bœufs », mais avançons en pleine conscience avec sérénité et conviction pour le développement de notre territoire.

La période des vœux est terminée, mais j'espère que cette année vous épargnera des difficultés de la vie et permettra la réalisation de vos rêves.

Nicole PEDROLETTI



Jean-Paul BERNASCONI Maire délégué de Pratz

Après la mise en œuvre ce premier janvier dernier de la commune nouvelle de Lavans-lès-Saint-Claude, je voudrais d'abord dire toute la fierté que je ressens pour le travail accompli sur cette année écoulée par l'ensemble de mon Conseil municipal, fier aussi de la qualité et de la richesse des échanges au sein du Comité de pilotage avec nos collègues de Lavans-Ponthoux.

Une commune nouvelle, c'est d'abord une question d'envie. En effet, si on décide de travailler ensemble vers un projet de rapprochement, on le fait déjà parce qu'on partage la même volonté, ce qui a été notre cas. Cela donne du sens à nos débats et de la matière à nos réflexions.

J'ai longtemps cru que nous pourrions continuer, chacun dans nos communes, à assurer nos missions de service public et à porter nos dossiers dans une relative sérénité. Mais le contexte général a évolué. Les décisions de l'Etat sont arrivées : celles de réduire nos dotations de fonctionnement, celles de diminuer les services publics en milieu rural, celles de redistribuer les aides publiques autrement en direction de collectivités plus importantes ou par le biais des intercommunalités. J'ai constaté la difficulté grandissante de mobiliser des forces vives au sein de nos municipalités, ce déficit crois-

sant de représentativité des petites communes au sein de la nation et le désintérêt voire la défiance parfois que nous constatons régulièrement envers les élus, eux qui pourtant donnent tellement de temps et d'énergie à la cause publique, au détriment souvent de leur vie familiale et professionnelle. J'ai aussi analysé les conséquences des très nombreux déséquilibres économiques qui s'accroissent dans notre région et qui fragilisent notre société.

J'ai alors compris toute la nécessité « de nous regrouper pour être plus forts » et tout naturellement avec nos voisins de Lavans-Ponthoux, pour toutes les raisons que nous connaissons. Un territoire qui se touche et qui se complète, une vision et des enjeux qui se rejoignent, des équipements communs, des bénévoles qui se rencontrent et échangent facilement au sein d'associations locales ou dans le cadre de manifestations sportives ou culturelles, un tissu industriel fort et complémentaire, mais surtout et avant tout une confiance partagée. Alors merci à mon équipe municipale et à l'ensemble de mes services pour leur enthousiasme à mes côtés dans cette folle aventure et merci à Philippe Passot, Nicole Pedroletti, tous les élus et les agents pour nous avoir épaulés et nous avoir apporté leur expérience dans la création de ce nouveau modèle de gouvernance. Ce fût douze mois d'un travail intense dans lequel chacun a pris sa part.

Longtemps au service du village que je représente et que je continuerai, bien entendu, à valoriser, je me mets aujourd'hui au service de cette grande commune qui dispose de tous les atouts pour réussir son pari. Le projet est ambitieux mais il est raisonnable, parfaitement en adéquation avec les défis qui nous attendent, en matière de développement durable et de préservation des espaces, d'environnement, de défense de la ruralité, de dynamisme économique. Il s'agit pour nous de construire un territoire qui permette aux enfants d'apprendre, aux jeunes de rester et de travailler, aux familles de s'installer et aux aînés de profiter.

Jean-Paul BERNASCONI

ZAP'

Téléthon 2018

1 925,00 euroscollectés par
les associations locales.

Opération brioche 2018 Lavans :

2 481 euros(dont 36 euros de dons)
ont été collectés lors de la
vente de brioches au profit
de l'APEI de Saint-Claude,
soit 504 brioches
(489 vendues et 15 remises
gracieusement au Cantou
du Lizon).

SICTOM

Jours de collecte :

Bacs gris :

Lavans : le vendredi / Ponthoux : le jeudi
Pratz : le lundi

Bacs bleus :

Lavans : le jeudi (semaines impaires)
Ponthoux : le mercredi (semaines impaires)
Pratz : le mardi (semaines paires)

ZAP'

Le rôle de l'ANFR dans la protection de la réception TV

L'Agence Nationale des FRéquences (ANFR) est un établissement public
administratif placé auprès du ministère de l'Économie et des Finances.
Elle est chargée par la loi, conjointement avec le Conseil supérieur de
l'audiovisuel, de la protection de la réception de la TNT reçue par voie
hertziennne terrestre, c'est-à-dire par l'antenne râteau installée sur le toit.

Quand l'antenniste intervient-il ?

Les difficultés de réception peuvent être liées à des installations domestiques
défectueuses. Celles-ci relèvent de la responsabilité du téléspectateur
en habitat individuel, du gestionnaire d'immeuble en habitat collectif.
Ils doivent donc faire appel à un antenniste pour une remise à niveau
des équipements.

Quand l'ANFR intervient-elle ?

L'Agence apporte son expertise technique lorsque les problèmes
ont une cause extérieure à l'installation individuelle ou collective.
C'est par exemple le cas pour :

- des dysfonctionnements de l'émetteur qui diffuse les signaux TNT
- des évolutions de la diffusion engendrant des modifications de la couverture TNT
- des brouillages causés par d'autres services utilisant également des fréquences.

La 4G se déploie dans votre commune sur des fréquences qui peuvent,
dans certains cas, altérer la bonne réception de la TNT.**POUR CONTACTER L'ANFR**
assistance.recevoirlatnt.frou **APPELEZ LE 0970 818 818**du lundi au vendredi, de 8h à 19h
Appel non surtaxé

L'eau, élément précieux à préserver !

**Quels gestes adopter pour
contribuer à préserver
l'eau des pollutions ?**Mesdames, Messieurs, limiter l'utilisation des pesticides pour entre-
tenir votre jardin, vos cours privées, mieux, les supprimer totalement.
Optez pour des techniques alternatives telles que le désherbage
mécanique ou thermique. Vos fruits et légumes seront meilleurs pour
votre santé et vous ferez un beau geste pour la nature !Ne jetez pas n'importe quel produit à l'évier ou dans les toilettes. Les
déchetteries permettent de recueillir les huiles usagées, les peintures,
les solvants ou les produits détergents.Limitez les doses de détergent pour laver le linge, la vaisselle et la mai-
son. Un surdosage de produit ne lave pas mieux et nécessite d'utiliser
davantage d'eau pour rincer.Vous ferez des économies en utilisant des produits naturels tels que
vinaigre blanc, bicarbonate, savon noir et préserverez ainsi la qualité
de l'eau.Les ressources en eau s'amenuisent, il est nécessaire de conserver et
d'améliorer la qualité de cet élément vital.

Cartes électorales



Information à destination des électeurs

L'INSEE met en place le Répertoire Électoral Unique (REU) qui va
permettre des mises à jour permanentes (inscriptions jusqu'au
30 mars pour les élections européennes du 26 mai 2019).Chaque électeur se voit attribuer un numéro, qu'il conservera durant
sa vie d'électeur. Malgré la transmission de notre liste électorale au 28
février 2018, nous constatons des écarts d'état civil (nom, prénom ou
lieu de naissance). Si la commune peut intervenir sur l'adresse et le
bureau de vote, il lui est impossible d'intervenir sur les données d'état
civil de l'INSEE.Les nouvelles cartes électorales vont être éditées avec les informa-
tions Insee. Si vous constatez une erreur, vous pourrez apporter en
mairie un acte de naissance récent, que nous transmettrons à l'Insee
pour correction.

ZAP'

carte
avantages
jeunes

Mise en place du service Carte Avantages Jeunes

Dans le cadre de la politique culturelle et sociale
en faveur de la jeunesse et considérant que le dispositif
Carte Avantages Jeunes, mis en œuvre par la Région
et le Département, permet aux moins de 30 ans de bénéficier
d'un panel de 3 000 réductions (en librairie, médiathèque,
cinéma, musées, concerts, piscines, ...),
le Conseil Municipal a décidé de proposer cette carte,
à titre gratuit, aux enfants et jeunes de 5 à 25 ans
domiciliés à Lavans-lès-Saint-Claude,
pour la période 2019/2020.**Inscriptions en mairie à compter du 1^{er} septembre 2019**



Dimanche 26 mai 2019
Bureaux de vote ouverts de 8h00 à 18h00

Les prochaines élections européennes se tiendront dans l'ensemble des 27 états membres entre **le 23 et le 26 mai 2019**.

Tous les cinq ans, elles permettent aux citoyens de choisir leurs représentants au Parlement européen. Des députés dont la tâche sera de bâtir, ces 5 prochaines années, les textes de lois appliqués par les états de l'Union Européenne.

En France, le vote aura lieu le dimanche 26 mai. Emploi, climat, immigration, libre-échange, alimentation... l'impact de ces élections sera bien sûr déterminant pour l'ensemble des politiques européennes.

Bureaux de vote :
Maire de Lavans lès Saint-Claude
Mairie de Ponthoux
Mairie de Pratz



Projet d'aménagement des espaces et bâtiments publics du centre-bourg

Depuis un an, un comité de pilotage composé d'élus, d'habitants, de commerçants, d'associations et de professionnels de l'urbanisation et dialogue territorial planchent sur le projet d'aménagement des espaces et bâtiments publics du centre-bourg.

Les enjeux et ambition du projet portent sur plusieurs points : la redynamisation de la commune et son attractivité, l'amélioration du cadre de vie, le renforcement du lien entre le centre historique et les nouveaux quartiers, ou encore comment redonner au centre historique son rôle de cœur de village.

Dernièrement une réunion publique a eu lieu afin d'informer la population communale et par la même recueillir les premières impressions. Malheureusement peu de monde a répondu à l'invitation de présentation du bilan en cours.



Nouvelle équipe !

Pour cette année 2019, une nouvelle équipe a été constituée au sein des membres d'Anim'lavans, afin de donner un nouveau souffle à cette association :

Président :

Guillaume SAILLARD

Trésorière et vice-trésorier :

Joëlle CHARMIER et Michel VIARD

Secrétaire et vice-secrétaire :

Christophe JOLY et Julien VANDELLE

Membres :

Jeanine MILLET, Angel COTTET, Rachel TEIXIERA, Rachel PERRAD, Jean-François MINY, Bruno PERRIER, Thierry VIDAILLET, Antoine PULICE, David LAZAROTTO.

Responsable presse et marché bio :

Julien VANDELLE.

Responsable communication et location :

Christophe JOLY.

Responsable bouche :

Jeanine MILLET, Angèle COTTET et Michel VIARD.

Liens avec les communes et associations de Pratz

et de Ponthoux : Sandrine DUTOIT et Jean-François MINY.

Le conseil municipal souhaite remercier Alain JEANNIER ainsi que ses équipes précédentes pour les années passées à la redynamisation du village, pour leur engagement et leur bénévolat.

Anim'Lavans vous donne rendez-vous à ses prochaines animations :

Le 15 Juin 2019 : feu de la Saint-Jean à Ponthoux
Repas champêtre sur réservation + animation musicale (Présence du groupe KEOPS).

Le 22 Juin 2019 : fête de Lavans (concours de pétanque, repas dansant et fête foraine en présence groupe KEOPS).

Le 13 Juillet 2019 : repas, buvette, feu d'artifice et bal populaire avec groupe de musique.

Le 29 septembre 2019 : marché bio accompagné d'un concours photos et de molky (jeu de quilles finlandais).

En décembre : Téléthon.

La saison est lancée, on compte sur vous !

L'équipe d'Anim'lavans





Restez en contact avec votre commune

Suivez les informations communales et associatives sur votre mobile, via l'application « Centolive ».

Rendez-vous sur :

www.centaure-systems.fr/application-mobile/centolive et suivez les instructions d'installation.

Vous souhaitez diffuser une information sur le panneau d'affichage électronique de la commune : remplissez un formulaire de demande de publication. Celui-ci est disponible en mairie ou en ligne sur le site internet de la commune : www.lavans-les-saint-claude.fr



Site internet

En ligne depuis 2011, le site internet communal va faire peau neuve. Les évolutions portent sur un nouveau graphisme, une ergonomie de navigation, l'optimisation de l'affichage et de la navigation du site pour la consultation sur différentes tailles d'écran.

Site internet communal :

www.lavans-les-saint-claude.fr

L'arbre aux valeurs

Samedi 24 novembre 2018 s'est déroulée la cérémonie de la plantation de l'Arbre aux Valeurs sur le site du collège du Plateau, organisée conjointement par les deux municipalités Lavans-Lès-Saint-Claude et Coteaux du Lizon.

Le site offre l'avantage de se situer dans le périmètre de la zone intercommunale de projet de l'action « Bourg-Centre » et de concerner un public jeune à même de relayer le message.

Cette cérémonie, toute de symbole, a eu lieu en présence des deux conseils municipaux, de leurs maires, MM. Philippe Passot et Alain Waille, de Nicole Pedroletti, maire déléguée de Ponthoux, Jean-Paul Bernasconi, maire de Pratz, de Jean-Louis David, maire délégué de Cuttura, Annie Mayet, maire de Leschères, de Nelly Durandot, conseillère départementale, de Marie-Christine Dalloz, députée, de Mme Bas dit Nugues, lieutenant de gendarmerie, M. Olivier Bonglet, président du Souvenir Français, les élèves et collégiens du Plateau avec leurs instituteurs et la directrice du collège, le capitaine, Yvan Smaniotta commandant le CIS du Lizon et ses hommes, les harmonies, la chorale de Lavans et la population. Le but étant de rassembler autour des valeurs morales et fondamentales de notre devise nationale, Liberté, Egalité, Fraternité. Ce passage de témoin des valeurs fondatrices doit être assuré par chaque génération.

Le capitaine Smaniotta du CIS du Lizon avait souhaité associer à cette cérémonie, les remises de médailles et de grades. Il souhaitait mettre à l'honneur et remercier les sapeurs-pompiers pour leur engagement civique et susciter des vocations auprès des jeunes collégiens.

Le choix de l'arbre s'est porté sur un érable acer fremani autumn Blaze qui offrira ses couleurs chatoyantes et variées au fil des saisons.

Olivier Bonglet, président du Souvenir Français, a rappelé « **C'est un beau et vrai symbole pour la Liberté qu'un arbre. La liberté a ses racines dans le cœur du peuple comme l'arbre dans le cœur de la terre, comme l'arbre elle élève et déploie ses rameaux dans le ciel, comme l'arbre, elle grandit sans cesse et couvre les générations de son ombre. Dorénavant lorsque vous passerez près de cette plantation, pensez à ceux auxquels vous devez de regarder ces arbres librement** ».



TOUR DU JURA 2019

Le Jura pour tous les goûts !

Pour la 3^{ème} année consécutive, le Tour du Jura est inscrit au calendrier UCI europeantour. La 14^{ème} édition qui aura lieu les 27 et 28 avril sillonnera le Jura du Sud au Nord.

Deux grandes étapes à travers le Jura.

Le grand départ aura lieu **samedi 27 avril** au sein de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude.

La nouvelle commune de Lavans-lès-Saint-Claude (4^{ème} commune du Haut Jura) et sa voisine des Coteaux du Lizon, seront le fil conducteur d'un parcours qui reliera une grande partie des communes du territoire. Cette première étape, tracée dans les montagnes jurassiennes, avoisinera les 150 km et consacra un coureur à l'aise en montagne.

Dimanche 28 avril, cap au nord, pour une étape 100 % Grand Dole avec le départ depuis le village de Moissey et l'arrivée prévue au centre-ville de Dole. Les coureurs parcourront 164 km en traversant les villages de la communauté d'agglomération avec une escapade au cœur du Jura et ses ascensions toujours prisées, pour tenter de s'emparer du maillot jaune promis au vainqueur.

C'est un parcours taillé pour hommes forts et complets qui attend le peloton du Tour du Jura 2019. Près de cinquante équipes françaises et internationales ont postulé (pour vingt retenues) et le spectacle va être à la hauteur du parcours proposé.

Rendez-vous le 27 avril pour le grand départ !

Les étapes 2019 :

Samedi 27 avril

148,5 km | Saint-Claude
Coteaux du Lizon
Lavans lès St Claude

Départ Lavans-lès-Saint-Claude (Collège du Plateau) : **départ fictif à 12h.**

Retour au collège du Plateau

1^{er} passage sur la ligne : entre 15h19 et 15h28.

Arrivée Collège du Plateau : **entre 15h42 et 15h52.**

Communes traversées :

SAINT-LUPICIN
LESCHERES
PRATZ (12h59 / 13h02)
CUTTURA
PONTHOUX (15h34 / 15h44).

Dimanche 28 avril

163,5 km | Grand Dole
Moissey
Dole





Recensement 2019

Bilan du recensement de la population 2019 sur la commune déléguée de Pratz

234 logements existants dont 18 sont vacants.

491 habitants (résidant sur Pratz), soit une diminution de 69 habitants par rapport à la population municipale INSEE 2016.

Règlementation des bruits de voisinage dans le département du Jura

Ces dispositions s'appliquent à tous les bruits de voisinage.

Aucun bruit ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la santé de l'homme et/ou à la tranquillité du voisinage, dans un lieu public ou privé, qu'une personne en soit elle-même à l'origine ou que ce soit par l'intermédiaire d'une personne, d'une chose dont elle a la garde ou d'un animal placé sous sa responsabilité.

Les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique ou électrique sont autorisés :

- Les jours de la semaine (du lundi au samedi) : de 8h à 12h et de 13h30 à 20h.
- Les dimanches et jours fériés : de 10h à 12h.

REPAS CHAMPÊTRE

À l'occasion de son traditionnel repas champêtre organisé par le comité des fêtes de Ponthoux, sur le thème du carnaval, la vingtaine de participants a pu laisser libre cours à son imagination, apportant une touche de fantaisie à cette rencontre sympathique et conviviale.

Le repas champêtre n'est que l'une des habituelles manifestations du comité des fêtes parmi lesquelles on retrouve la rencontre au belvédère, les feux de la Saint-Jean, la fête des voisins, la balade nocturne et l'après-midi récréatif intergénérationnel de fin d'année.

Ponthoux animations



Stérilisation des chats

Depuis septembre 2016, la commune historique de Lavans-lès-Saint-Claude prend en charge les frais engendrés par la stérilisation des chats errants capturés sur le territoire communal (soit 387 euros en 2018). A cet effet, la mairie met à disposition des personnes référentes une cage avant capture et fait procéder à la stérilisation des animaux par le cabinet vétérinaire Remy situé en ZI Nord.

La Commune Nouvelle reconduit, sur l'ensemble des trois communes déléguées, la convention avec le cabinet vétérinaire pour une durée de un an.

Les tarifs restent inchangés pour l'année 2019 :

- Castration **54 €**
- Ovariectomie **99 €**
- Ovario-hystérectomie **126 €**

AVRIL

Vendredi 05
Représentation Théâtrale
Lavans Scène - Salle des fêtes

Dimanche 07
Représentation Théâtrale
Lavans Scène - Salle des fêtes

Vendredi 12 et samedi 13
Représentation Théâtrale
Lavans-Scène - Salle des fêtes

Dimanche 14
VTT - VEL'HAUT JURA
Parcours santé

Samedi 27
Loto L'Amitié Ravilloles
Salle des fêtes

MAI

Dimanche 12
Loto (à confirmer) E.S. Ravilloles /
Les Crozets - Salle des fêtes

JUIN

Samedi 01
Concert de Printemps
Chorale Arc-en-Ciel - Salle des fêtes

Dimanche 09
Rallye de régularité (Liège/Rome/Liège)
Marathon de la route - Ponthoux

Samedi 15
Feux de la Saint-Jean (repas sur réservations)
Anim'Lavans - Ponthoux

Samedi 22 et dimanche 23
Fête du village - Anim'Lavans

Samedi 29
Fête de l'école Ecole - Pratz

JUILLET

Dimanche 07
Vide grenier - Pratz

Samedi 13
Fête Nationale Anim'Lavans
Place Antide Janvier

AOUT

vendredi 30
Cinéma en plein air - Pratz

Samedi 31
Fête de pratz

Feu d'artifice
Comité de Pratz

SEPTEMBRE

Samedi 14
Loto L'Amitié Ravilloles
Salle des fêtes

Samedi 21
Soirée découverte
Génération Country - Salle des fêtes

Dimanche 29
Marché Bio - Anim' Lavans
Place Antide Janvier

OCTOBRE

Samedi 05
Loto Dans les pas d'Elia
Salle des fêtes

Courses enfants USEP du Plateau
Lacets du Lizon
Comité fêtes de Pratz - Pratz

Dimanche 06
Course de la Passerelle
Les lacets du Lizon
Comité d'animation de Pratz - Pratz

Samedi 12
Loto Avenir Lavans
Salle des fêtes

Samedi 19
Assemblée Générale
Ski Club du Lizon - Salle des fêtes

NOVEMBRE

Samedi 02
Concours de Belote
Club Toujours de l'Avant
Salle des fêtes

DECEMBRE

Dimanche 15
Repas des Aînés
Municipalité
Salle des fêtes



MÉMO

HORAIRES D'OUVERTURE
DU SECRÉTARIAT DE MAIRIE :
DU LUNDI AU VENDREDI
DE 9H À 12H ET DE 15H À 17H

AGENCE POSTALE COMMUNALE
DU LUNDI AU VENDREDI - DE 8H30 À 12H30
TÉL. 03 84 42 78 40

MAIRIE ANNEXE DE PRATZ
LUNDI DE 16H30 À 18H30
DU MARDI AU JEUDI 10H-12H ET 15H-17H
VENDREDI DE 10H À 12H



Directeur de publication : Philippe Passot

Directeur d'édition : commission communication : T. Vidaillet

Crédits photos : S. Dalloz

Conception et réalisation : Numéro119 - Nadine Olivier

www.numero119.fr - 06 88 24 50 04



Mairie de Lavans-lès-Saint-Claude

1, Place Gilbert Cottet-Emard

39170 Lavans-lès-Saint-Claude

Tél. : 03 84 42 11 99

Fax : 03 84 42 22 97

Courriel : mairie@lavans-les-saint-claude.fr

Site internet : www.lavans-les-saint-claude.fr